

Charte

"Etat d'esprit"

ASSOCIATION AIRSOFT TEAM 73 AVENTURE

Notre Association s'engage contractuellement à respecter les points suivants :

1. Prévenir le Propriétaire du terrain au moins deux jours avant l'organisation d'une partie de jeu.
2. Informer la Gendarmerie, la Mairie et le Garde Chasse, des dates des futures parties de jeu.
3. Appliquer le règlement intérieur de l'association dans son intégralité sur le terrain.
4. Ne laisser aucun détritrus au sol après le passage des joueurs sur le site de jeu.
5. N'entreprendre aucune dégradation des sols, des arbres, des plantes, des champs, des parkings.
6. Jouer exclusivement avec des billes en matériaux bio dégradables sans danger pour la nature.
7. Aucune tenue de camouflage ou de réplique d'AirSoft à la vue des passants en bord de route.

Nom :

Signature du responsable de l'association,
pour l'association et ses membres :

.....
Président de l'association
AirSoft Team 73 Aventure
18 rue Alice Eynard
73100 Aix Les Bains

